

Date : 19 / 11 / 2024

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Marché de prestation intellectuelle

Marché de prestation intellectuelle - Accord cadre mono-attributaire à bons de commande

Réalisation d'une étude pré-opérationnelle à une opération de réduction de la vulnérabilité

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de prestation intellectuelle ayant pour objet la **réalisation d'une étude pré-opérationnelle à une opération de réduction de la vulnérabilité** ;

Considérant que l'offre de l'entreprise **OSGAPI** est la « mieux disante » en application des critères de jugement des offres définis dans la consultation ;

DECIDE

Article 1: De conclure un marché public, accord cadre, ayant pour objet la **réalisation d'une étude pré-opérationnelle à une opération de réduction de la vulnérabilité avec l'entreprise OSGAPI**. La durée de cet accord cadre est fixée à 8 mois (hors délais de validation).

Le montant maximum est de 108 000 € TTC (valeur maximale estimée des bons de commande qui seront émis pendant la durée totale de l'accord-cadre).

Article 2 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

